



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 23 mai 2019





Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

Bonsoir Mes Chers Collègues, si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît. On a le quorum.

LE MAIRE: 33 membres sont présents : Monsieur LEBRUN, Monsieur ARNAUD, Monsieur SEYNAVE, Madame CHAFFARD-LUÇON, Madame PINAULDT, Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD, Monsieur BERTET, Monsieur JACQUET, Madame GUÉZÉNEC, Monsieur PIERSON, Madame du SARTEL, Monsieur PORTEIX, Madame RECHAIN, Madame JOMIER, Madame DOMAS, Monsieur BOCQUILLON, Madame MARTIN, Monsieur GAILLARD, Madame SAGROUN, Madame CALGARO, Madame MICHAUD, Madame LABATUT, Monsieur GUÉRIN, Madame MAGNIER, Monsieur CAZENEUVE, Madame SHEMTOV, Madame NADO et Monsieur BRUNSCHVICG. Madame COVO et Monsieur MONJOLE, sont absents excusés.

Les Pouvoirs :

Anne COVO et Laurent MONJOLE ont donné pouvoir respectivement à Brigitte PINAULDT et au Maire.

LE MAIRE : Il nous faut nommer un secrétaire de séance, je vous propose la candidature de **Sacha GAILLARD** qui en est d'accord. Pas d'objection ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Merci.**

35/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2019 :

LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité, merci.**

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire rend compte des 58 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal:

Marchés de travaux et missions consécutives (6 décisions)

- Installation d'un système de chauffage-ventilation au gymnase des Tourneroches (Lot 1 : Chauffage / Lot 2 : Ventilation)
- Réalisation d'un audit énergétique du centre sportif des Tourneroches
- Rénovation d'un système de chauffage-ventilation aux Trois Pierrots Lot 1 : Désamiantage / Lot 2 : Chauffage-Ventilation
- Modification 1 au lot 3 (charpente métallique) du marché de construction de trois courts de tennis couverts et de locaux annexes
- Avenant n°1 au marché d'organisation et de gestion des marchés d'approvisionnement
- Avenant n°1 au marché pour l'étude d'intermodalité de la ligne 15 ouest - Pôle de Saint-Cloud

Demandes de subventions (5 décisions):

- DRAC Ile-de-France : - l'exposition « les derniers feux du Palais de Saint-Cloud » ;
- Fonds interministériel de prévention de la délinquance : - acquisition de gilets pare-balles pour la Police municipale ;
- Dotation de soutien à l'investissement local (Etat) : - création d'une consigne Veligo et aménagement de continuités cyclables ;
- Métropole du Grand Paris : création d'une application mobile permettant aux Clodoaldiens d'accéder depuis un smartphone aux services administratifs en ligne et d'être informés en temps réel des activités de la ville



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (11 décisions):

- Accord-cadre pour l'entretien des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore
- Convention avec Écotextile pour l'installation de conteneurs spéciaux pour la collecte et les recyclages des textiles
- Réalisation en partenariat d'un cycle de formation PSC1
- Remplacement des cuves à fioul du centre alpin de Tamié
- Prestation de pension complète pour un séjour de vacances
- Fourniture d'affiches pour les Trois Pierrots
- Modification 1 au lot 2 (Consommables, fournitures et matériel pour produits d'entretien) de l'accord-cadre pour l'achat de fournitures, de produits et de matériel d'entretien
- Location et entretien d'un parc de fontaines à eau
- Maintenance et hébergement pour un logiciel destiné aux crèches municipales
- Maintenance d'un logiciel destiné au service du Logement
- Maintenance d'un appareil multifonctions

Affaires juridiques et domaniales (25 décisions)

- Acquisition de l'œuvre intitulée "*Derrière le vitrail*" de Gaston la Touche
- Dépôt pour cinq ans au Musée des Avelines d'œuvres d'Edouard Dantan et de Dantan Aîné appartenant à deux particuliers (2 décisions)
- Dépôt pour cinq ans au Musée des Avelines de l'œuvre de Viollet-le-Duc intitulée « *Les grandes eaux à Saint-Cloud* » appartenant au Centre national des arts plastiques
- Prêts du Musée d'Orsay, du château de Fontainebleau, de l'Institut national de la propriété industrielle, de la Cité de la céramique et d'un particulier pour l'exposition *Les derniers feux du palais de Saint-Cloud* au musée des Avelines du 10 octobre 2019 au 23 février 2020 (5 décisions)
- Mise à disposition de la salle Bertrand Tavernier des Trois Pierrots à une association
- Avenant au bail civil de droits communs dans les bureaux de la Colline
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public :- point de vente proposant des collations, à l'intérieur et/ou sur le parvis des Trois Pierrots, dans le cadre des manifestations qui y sont programmées (3 décisions)
- Autorisation d'occupation temporaire du gymnase Huet et du Foyer des sportifs (2 décisions)
- Mise à disposition à la ville des installations sportives du Parc Départemental du Pré Saint-Jean le 19 avril 2019
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (4 décisions)
- Opération de régulation des collections de la médiathèque : organisation d'une vente le 18 mai 2019
- Autorisation d'exercices à feux réels de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris
- Assurance annulation manifestation pour le bal du 14 juillet 2019
- Aliénation d'un véhicule

Manifestations municipales (7 décisions)

- Spectacle « l'anniversaire de Jeannot Lapin » dans les crèches crèche Clair de Lune le 26 avril 2019, les Lutins le 16 mai 2019 et Farandole le 27 juin 2019 (3 décisions)
- Contrat de partenariat avec la LPO Ile-de-France pour l'organisation d'un débat à la suite de la projection du film *les Sentinelles* aux Trois Pierrots le jeudi 16 mai 2019
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux Trois Pierrots (3 décisions)

Urbanisme (1 décision)

- Dépôt d'une déclaration préalable pour la modification de l'édicule de rejet en toiture de la ventilation des Trois Pierrots

Finances communales (2 décisions):

- Réalisation d'un prêt de 1 350 000 € auprès du Crédit Agricole
- Paiement des frais de déplacement et de restauration du réalisateur, du comédien principal d'un film lors d'une avant-première aux Trois Pierrots

Régies municipales (1 décision)

- Création d'une régie d'avances pour un séjour à Tamié du 23 au 30 avril 2019



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

III – COMMUNICATIONS :

DECLARATION D'ERIC BERDOATI, MAIRE

Le Maire, au nom des élus de cette assemblée et en son nom propre, tient à renouveler son affection et son amitié à Brigitte PINAULT suite au drame qu'elle a connu avec la disparition de son mari. Elle a fait preuve de beaucoup de dignité et de courage dans cette épreuve et elle doit savoir que le Conseil municipal est solidaire par la pensée et que l'ensemble de ses membres lui apportent leur soutien.

Mes Chers Collègues,

Le 11 avril dernier, les services de l'État mettaient en ligne sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales, la DGCL, les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement, la fameuse DGF pour l'ensemble des communes.

Contrairement à ce qui a été annoncé par le Président de la République et son gouvernement, nous constatons une nouvelle fois une baisse de cette dotation pour la ville de Saint-Cloud. En effet, en 2018 nous avons perçu 1 760 769 € de DGF, en 2019 nous allons percevoir 1 534 797 €, soit une nouvelle baisse de 225 972 €. Pour mémoire et sans remonter trop loin, en début de mandat en 2014, la ville percevait une DGF à hauteur de 4 635 394 €. Le recul est de 3 100 597 €. L'ampleur de la baisse ne constitue plus un désengagement mais bel et bien un abandon des collectivités locales. Telle est la dure réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Pour cette année 2019, les montants des péréquations, qui ne sont pas encore notifiés officiellement mais que nous estimons à la lecture du projet de Loi de Finances, vont atteindre pour notre ville la somme de 6 millions d'euros. Ce qui veut dire que Saint-Cloud va contribuer au financement du budget de l'État pour 4,5 millions d'euros.

Cette situation n'est plus acceptable, elle doit être dénoncée et combattue avec force.

Saint-Cloud est une ville dynamique, attractive où les projets structurants de développement sont nombreux. Le projet de transformation du marché des Avelines en est un exemple. Avec la majorité municipale nous gérons les finances publiques de la ville avec maîtrise, application et rigueur. Nous ne le faisons pas par idéologie, nous le faisons pour disposer de marges de manœuvre nous permettant par la suite de financer nos projets. Chaque année nous dégageons des excédents que nous fléchons en priorité sur le financement des projets et en second lieu sur le désendettement.

Si le fruit de cette bonne gestion vient à être capté par l'État pour financer, au travers des péréquations des communes moins vertueuses, le compte n'y est plus.

La liberté pour une commune ce n'est pas un concept fumeux ou une pensée de salon. La liberté pour une commune c'est de disposer de suffisamment de ressources financières pour en toute indépendance financer son destin. C'est justement pour assumer cela que des femmes et des hommes s'engagent au service de l'intérêt général. Ne plus disposer demain de cette liberté, non pas à cause de choix budgétaires hasardeux décidés par la majorité municipale mais par le fruit d'une spoliation des résultats des efforts consentis sciemment organisée, ne peut se concevoir. La commune aujourd'hui est le dernier amortisseur social dans notre société. La mettre en danger met en danger notre nation.

En 1835 Tocqueville écrivait : « Parmi toutes les libertés, celle des communes, qui s'établit si difficilement, est aussi la plus exposée aux invasions du pouvoir... C'est pourtant dans la commune que réside la force des peuples libres. »



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

C'est avec force et détermination que je mettrai tout en œuvre pour défendre la commune en général et Saint-Cloud en particulier.

Merci pour votre attention.

COMMUNICATION DE M. LEBRUN 1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la Voirie et des Transports
--

■ **D.LEBRUN** : - Vous avez pu noter que les **travaux de voirie entre les rues Dailly, Chevrillon et du Calvaire** sont terminés et qu'on a réglé les feux. Depuis une dizaine de jour la situation s'est améliorée et le résultat est intéressant parce que vous avez pu noter l'élargissement des trottoirs, l'implantation d'arbustes qui rendent le quartier plus sympathique.

- Nous envisageons la **réalisation de chicanes rue des Tennerolles et rue Tahère** en juin parce que les vitesses que nous avons contrôlées sont réellement excessives et beaucoup de parents s'en plaignent.

- Nous allons poursuivre le **réaménagement de la rue de Buzenval entre la rue du Mont Valérien et le boulevard de la République** ; il est normal que nous finissions cette section qui est en très mauvais état. Le démarrage des travaux est prévu pour juillet pour une durée prévisionnelle de trois mois.

- **Rue Michel Salles**, nous avons le projet d'améliorer la partie devant l'école avec une reprise de la chaussée comme rue Jacoulet jusqu'au boulevard de la République, dès le mois de juillet.

- On a en ce moment des **travaux d'assainissement** dans le cadre de POLD. Avenue de Suresnes les travaux en cours prévus pour mi-juin. Il s'agit d'opération de gainage du collecteur principal et de reprise de tous les branchements individuels.

Concernant **les espaces verts**, on a repris la clôture végétale le long du monument du 18 juin au **Square des Milons**, déplantation des arbustes, replantation d'une haie et remplacement des deux candélabres.

- On vient de réaliser le **réaménagement de la promenade Francis Chaveton** avec plantation de vivaces et complément de haies. Mise en place de paillages et de clôture de châtaigniers qu'on appelle des ganivelles. La 1^{ère} partie des travaux vient de se terminer, ils reprendront en octobre.

Pour information le **concours du plus beau jardin familial** aura lieu samedi 29 juin.

- **Carrefour boulevard de la République / rue du Camp canadien** : vous avez pu noter que les plantations actuelles peu attractives sont remplacées par des vivaces plus esthétiques et qui nécessitent peu d'entretien.

Modernisation de l'éclairage public : vous avez pu voir que **rue Sevin Vincent** on remplace les câbles souterrains, les vieux candélabres vont être supprimés et seront remplacés par de nouveaux mats. Ça devrait être terminé d'ici une quinzaine de jours.

- **Rue de Béarn et rue Feudon** on va remplacer **les lanternes** au cours de l'été ; il y aura passage en LED pour permettre des économies d'énergie.

- Des **armoires électriques** sont installées au **Jardin des Tourneroches** pour les manifestations afin de simplifier les branchements, notamment lors des festivités du 14 juillet.

On va remettre à jour **la réglementation de la circulation en ville** avec **l'extension des zones de rencontre et des zones 30 dans le quartier Centre Village**.

- Concernant le **stationnement**, nous avons créé deux places destinées aux véhicules d'handicapés rue du Calvaire et une place de livraison 13 boulevard Sénard.

Les deux premières stations de recharge pour les véhicules électriques sont en fonctionnement : elles se situent 199 boulevard de la République et 32 boulevard Senard. Je rappelle que le stationnement avec des véhicules thermiques y est interdit. À peine 8 jours que c'est mis en place et on reçoit fréquemment des mails de gens qui se plaignent et ne peuvent recharger leur voiture. Pour l'instant on ne verbalise pas mais ça ne va pas durer.

- **Collecte et propreté** ; je vous distribue le **guide du tri 2019**. Il sera distribué dans toutes les boîtes à lettres la semaine du 27 mai et est disponible dans les établissements municipaux : la médiathèque, le PEEJ, le Carré, les Trois Pierrots, le commerce et la piscine.

Vous verrez prochainement **trois corbeilles appelées « Big Belly »**, ce sont des corbeilles « intelligentes et compactantes » permettant de limiter les déchets sur l'espace public. Où actuellement on pourrait mettre 120 litres, en compactant on va pouvoir arriver à 600 litres.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

Six colonnes de verre sont mises en place sur plusieurs sites de la ville pour faciliter le ramassage du verre. On sait qu'il y a des plaintes concernant le verre qui n'est pas ramassé fréquemment, c'est pour cela que les gens se tournent vers les points d'apport volontaire comme c'est le cas dans les villes autour.

Rappel des semaines paires et impaires, car le message n'a pas été compris. Elles correspondent aux chiffres en surimpression sur les calendriers (exemple : sur le calendrier il y a écrit semaine 1, c'est donc la semaine impaire et semaine 2 sera donc la semaine paire). Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN, Monsieur ARNAUD pas de communication. Monsieur SEYNAVE.

COMMUNICATION DE M. SEYNAVE

3^{ème} Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires Juridiques, des Achats et du Développement Économique

■ **E.SEYNAVE** : - Nous préparons **la décision modificative n°1 au budget 2019** qui sera présentée au Conseil municipal du 27 juin, pour d'une part affecter le résultat, d'autre part entériner les mauvaises nouvelles annoncées sur la DGF et puis quelques modifications de crédits.

- Je vous annonce **la vente aux enchères du pavillon situé 10 avenue Romand**, l'ancienne Poste, qui aura lieu mardi 11 juin à la chambre de notaires de Paris. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE, Madame CHAFFARD-LUÇON.

COMMUNICATION DE Mme CHAFFARD-LUÇON

4^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Grands projets et du Commerce

■ **C. CHAFFARD-LUÇON**: Merci Monsieur le Maire.

- Vous le savez **la procédure de choix du projet du site du marché des Avelines** est en cours. C'est annoncé lors du dernier Conseil, le jury s'est réuni hier 22 mai afin d'étudier les 3 projets des architectes préalablement sélectionnés.

Un lauréat a été choisi suite à cette réunion du jury, une procédure juridique est à respecter avant d'annoncer son nom et de faire connaître les visuels du projet. Je suis obligée de vous demander encore quelques jours de patience avant de vous le faire découvrir. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame CHAFFARD-LUÇON. Madame PINAULDT

COMMUNICATION DE Mme PINAULDT

5^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Petite Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse

■ **B.PINAULDT**: Merci Monsieur le Maire.

- Concernant **l'éducation**, la réception des enseignants se déroulera au Musée des Avelines mardi 4 juillet à partir de 18h30. C'est l'occasion de récompenser les enseignants qui partent en retraite ou sont nommés dans d'autres villes. Tous les enseignants des écoles, collèges et lycées publics et privés sont invités ainsi que les animateurs du périscolaire, le personnel des écoles et les parents d'élèves élus. L'an passé nous avons introduit des animations sous forme de jeux en équipe pour une réception moins solennelle et nous réitérons cette année avec j'espère le même succès.

- **Les inscriptions périscolaires** seront ouvertes dès le 27 mai. L'Espace familles est devenu « responsive », c'est-à-dire accessible en version tablette et smartphone, ce qui est encore plus facilitateur pour les familles.

- **La grande fête de fin d'année des accueils de loisirs** se déroulera le mercredi 29 mai au Jardin de l'Avre sur le thème de la Fête foraine. Plus de 700 enfants d'accueils de loisirs maternels et élémentaires seront présents. Ils ont participé avec les équipes d'animateurs à l'élaboration de ces festivités. Le déroulement de la journée : ouverture avec un pique-nique, un temps libre, ensuite l'ouverture des stands, en début d'après-midi le spectacle, un grand jeu et un goûter en présence des parents. La fin des activités est prévue pour 18h30.

Les séjours d'été remportent un grand succès, la plupart des séjours sont clos et il a fallu prévoir 34 places supplémentaires sur un certain nombre de séjours pour satisfaire la demande très importante cette année. Malgré cela, 58 enfants sont encore sur liste d'attente.

J'ai également la communication de Madame COVO pour la Petite enfance.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

COMMUNICATION DE Mme COVO Délégué à la Petite Enfance

- **B.PINAULDT** : - La commission d'attribution des **places en crèche** s'est tenue mardi 14 mai. Les chiffres définitifs seront communiqués prochain au Conseil municipal.
- Pour information il y avait une **grève nationale** des personnels des établissements de petite enfance ce qui est rare. Elle est motivée par les dispositions de la loi ESSOC concernant la petite enfance notamment sur les taux d'encadrement. La ville a été impactée par cette grève. Les établissements suivants sont restés fermés : Petits Pas, Petits Loups, Lutins et Baleine Bleue. Les familles en ont été informées dès vendredi dernier, par sms et par affichage dans les structures.
- Samedi prochain à 10h nous remettons la **médaille des familles nombreuses**. On espère une bonne participation des familles.
- Pour finir, **les crèches seront fermées le 10 juin et pour les grandes vacances à partir 26 juillet au soir au 26 août au matin.**

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT. Madame CHAZELLE.

COMMUNICATION DE Mme CHAZELLE 6^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Développement durable

- **C.CHAZELLE** : - Je voulais vous annoncer l'**ajout de six bornes textiles** dans la ville : station de tram Parc de Saint Cloud conjointement avec une colonne de verre, au parking de la Source, angle rue de la Porte jaune – avenue du Maréchal Foch, rue Michel Salles juste avant le jardin de l'Avre, angle rue de l'Yser – rue de la Verrerie et une deuxième borne sur le mail des Coteaux.
- **Une étude des consommations d'énergie gaz et électricité** a débuté. Elle concerne les bâtiments et les points de livraison de la voirie. Cette étude permettra, via une plateforme, de suivre les consommations et de mieux les analyser. Un audit des consommations électriques du site des Tourneroches est également prévu (piscine, tennis et gymnase).
- **La vente de composteurs** samedi 18 au marché des Avelines a bien fonctionné, notamment pour les lombricomposteurs : 30 composteurs ont été vendus, dont 16 de 400 litres, 2 de 600 litres et 12 lombricomposteurs.
- Mercredi 22 mai, le Rotary club a remis un chèque à l'association Espaces pour **l'installation d'une pompe destinée à amener l'eau du ru des Viris jusqu'au jardin partagé**, afin que les jardiniers des Coteaux fleuris soient autonomes pour arroser, surtout l'été. La Ville contribuera à ce projet l'an prochain.

LE MAIRE : Merci Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI pas de communication. Madame RENAUDIN.

COMMUNICATION DE Mme RENAUDIN 8^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Patrimoine Communal, de la Sécurité et de l'Hygiène

- **D.RENAUDIN** : Merci Monsieur le Maire. - Pour ce qui concerne les **travaux sur les bâtiments**, vous aurez noté la fin de la restauration de l'église Saint-Clodoald pour le clos et le couvert. Il y a eu un travail de nettoyage conséquent et une rénovation efficace. Fin également des travaux de couverture des tennis des Coteaux, il reste l'aménagement des abords. Les travaux de chauffage et de ventilation au gymnase des Tourneroches ont débuté. Sont prévus cet été les travaux pour la rénovation des circulations, du préau et des toilettes de l'école élémentaire du Val d'or, les travaux de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses de l'école maternelle des Coteaux, la reprise de la cour et des abords du parking de l'école élémentaire Fouilleuse ; il y a, en plus de tous ces travaux, une mise à niveau des logements et locaux communaux (redéploiement, isolation, ventilation, fenêtres...). Vous verrez à partir de lundi des travaux de ravalement du mur de la caserne des sapeurs-pompiers. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 mai pour l'ouverture des plis concernant la réfection du chauffage, de la ventilation et de la climatisation aux Trois Pierrots.
- Avec le service hygiène nous avons mené plusieurs **commissions communales et sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique**. Ça sensibilise de plus en plus le public y compris les entreprises qui sont venues vers nous suite aux problématiques de stationnement sur les



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

accès pompiers. Nous sommes très vigilants là-dessus et le Maire épaula ces entreprises sur ce sujet. Commission communale : Des avis favorables ont été émis le 12 avril pour l'école maternelle des Coteaux et le 21 mai pour les tennis des Coteaux. L'arrêté d'ouverture de cet établissement sportif sera pris pour une ouverture au public le 1^{er} septembre. Sous-commission départementale: Un avis défavorable a été rendu le 15 mai pour l'établissement flottant Mangareva.

- Nous avons remis avec une commission d'appel d'offres les offres concernant les **travaux des Trois Pierrots**. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Mme de LARMINAT 9^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Culture

■ **S.de LARMINAT** : Merci Monsieur le Maire.

- Le pôle culture prépare activement **la Fête de la musique**, elle aura lieu vendredi 21 juin. De nombreux événements seront proposés dans les différents quartiers de la ville. Le musée, la médiathèque et le conservatoire accueilleront des concerts dès le début de l'après-midi et la fête se poursuivra ensuite dans les rues, en partenariat avec divers cafés et restaurants clodoaldiens.

- Quelques mots sur **le patrimoine** : Le monumental « Christ en croix » de Michel Dumas a retrouvé sa place au-dessus du portail de l'église Saint-Clodoald le 15 avril, après six mois d'absence. La restauration a été financée par la ville avec la mobilisation des collaborateurs du site Michelin de Boulogne-Billancourt, du mécénat de la Fondation d'entreprise Michelin, par l'intermédiaire de la Fondation de la sauvegarde de l'art français, et avec le soutien du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Aux Trois Pierrots depuis le dernier Conseil municipal, il faut relever plusieurs succès : « La Dama Boba » nouvelle création de Justine Heynemann ; « Thomas Henco », concert piano marimba ; « On ne voyait que le bonheur », une représentation théâtrale suivie d'une séance de dédicace de Grégoire Delacourt en partenariat avec la librairie les Cyclades ; « La Reine Margot » qui a réuni le grand public et les lycéens ; « Rien à dire » avec le clown Léandre qui a émerveillé le public. Le dernier spectacle de la saison « les Mom's » avec la clodoaldienne Juliette Meygnac est présenté samedi 25 mai à 20h30 et devrait afficher complet.

Le dernier Opéra Live, « Le Dialogue des Carmélites » en direct du Met à New-York, a réuni 100 spectateurs.

Toujours au cinéma : Belle réussite de la soirée « Glam Rock » avec 213 spectateurs ; deux films récents ont rencontré un beau succès : « Nous vieillirons ensemble » et « Douleur et Gloire » de Almodovar. Hier, avant-première du film « Le Daim » en présence de l'acteur Jean Dujardin et du réalisateur Quentin Dupieux.

Revue de saison 2019-2020 : La prochaine saison culturelle sera présentée mardi 28 mai à 19h30.

Fermeture pour travaux des Trois Pierrots à compter du 1^{er} juin jusqu'à la rentrée pour la réfection complète du chauffage, de la ventilation et de la climatisation.

À la médiathèque l'exposition : « Des héros de BD timbrés », créée et prêtée par l'association Amicale philatélique et cartophile de Saint-Cloud, et un atelier de mail art ont été présentés dans le cadre des « 48h de la BD ». La conférence de Monsieur Potonet, samedi 6 avril portant sur « L'histoire du quartier des Coteaux » a réuni une centaine de personnes. Samedi 18 mai, la manifestation « Recycle'livres » a permis de réaliser la meilleure vente depuis le lancement de l'opération (2 321 euros de recettes cette année contre 2 003 euros l'année dernière).

Au musée des Avelines dans le cadre de l'exposition « André Kertész et la revue Art et médecine », organisée jusqu'au 13 juillet, une riche programmation est prévue : les concerts, conférences et ateliers pour enfants remportent un franc succès. Le musée a participé au dispositif « La classe, l'œuvre ! » avec une classe de CE2 de l'école du Centre ; ce samedi 18 mai a eu lieu la Nuit des Musées durant laquelle ont été proposées des activités pour les petits et les grands, une visite guidée en anglais et un concert de jazz en partenariat avec l'ECLA. Dès dimanche 26 mai, une formule brunch est mise en place par « la Rotonde des Avelines », un dimanche tous les 15 jours.

Au Conservatoire, la période des examens s'achève pour lesquels une vingtaine de jurys venant d'autres établissements ont été convoqués comme chaque année pour écouter les élèves de Saint-Cloud. Le spectacle « Fables de la Fontaine en Quatuor Vocal » a été présenté samedi 18 mai, clôturant un cycle de quinze concerts donnés à l'auditorium cette année ; ils furent très appréciés des clodoaldiens, avec une fréquentation en hausse sensible avec un maximum de 180 personnes. À l'occasion de la prochaine Fête de la Musique, 40 concerts de petits et grands, d'amateurs et de professionnels, seront donnés du 21 au 23 juin dans les trois établissements culturels du Jardin des Avelines.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

À l'ECLA le Tremplin lycéens 92 / Première Seine, organisé en partenariat avec le festival Rock en Seine, la Région Île-de-France et la Ville, s'est déroulé samedi 18 mai au Carré. Cinq groupes de lycéens scolarisés dans les établissements des Hauts-de-Seine ont été sélectionnés pour se produire sur la scène du Grand Livre. Le groupe gagnant est Nomolas X Mo le J, duo rap/hip hop, composé de Yanis Salomon et d'Alexis Rey-Millet, Clodoaldien adhérent de l'ECLA. Avant de se produire au mois d'août durant le festival sur la scène Île-de-France, ils bénéficieront au mois de juillet de coaching avec l'un des professeurs des groupes de musiques actuelles de l'ECLA. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD.

COMMUNICATION DE M. CLIMAUD 10^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Sports et de l'Animation

■ **M. CLIMAUD** : Merci Monsieur le Maire.

- **AQUAFLUO** aura lieu samedi 15 juin de 14h à 18h. Cette année une session spéciale aura lieu le samedi matin pour les enfants de l'école des sports aquatiques. Nous en reparlerons lors des délibérations.

- **Les inscriptions** pour l'an prochain à l'école des sports commencent samedi matin prochain pour les anciens inscrits.

- En ce qui concerne le **14 juillet**, une nouveauté pour améliorer encore l'accueil et la sécurité de tous les participants, un système de pré réservation sera opérationnel dès le 1^{er} juin, via le site Internet de la Ville. Vous pouvez choisir le nombre de personnes à inscrire (max 8 personnes, bébé inclus). Vous recevrez ensuite par mail vos réservations. Présentez-vous dans la file d'attente le 14 juillet avec votre smartphone ou avec le mail de réservation que vous aurez préalablement imprimé, et entrez dans le jardin en toute sérénité !

Attention votre inscription ne vous garantit pas une place réservée au-delà de 21h.

- **Forum des associations**, le samedi 7 septembre 2019 à l'hippodrome de Saint-Cloud ouvert au public de 14h à 18h le rendez-vous incontournable de la rentrée. Les inscriptions sont closes pour les associations.

Nous vous attendons avec plaisir pour cette édition 2019, qui devrait attirer encore plus de monde et notamment attirer un public jeune et familial à travers une expérience de ludification intitulée « l'empire des Lego », challenge collaboratif mêlant constructions grandeur nature, stratégie et réalité virtuelle, pour laquelle le public aura la possibilité de s'inscrire sur place.

Des rappels également pour septembre : le grand apéro le 14 organisé par les élus délégués de quartier.

- **Le challenge de tennis inter quartiers** organisé conjointement par les élus délégués de quartier et l'UAS tennis le 21 septembre.

- **TOUTOCOTO** organisatrice de la brocante a reversé 18 500 € aux écoles du quartier et à diverses associations. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur CLIMAUD, Monsieur JACQUET pas de communication. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE M. BERTHET 11^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **O. BERTHET** : Merci Monsieur le Maire. Pour nos **cérémonies du 8 mai** malgré la pluie, il y avait plus de 150 personnes dont beaucoup de jeunes. Il faut remercier les Clodoaldiens et les élus présents ainsi que les services Fêtes et cérémonies et techniques.

La cérémonie du 79^{ème} anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle aura lieu mardi 18 juin à 17h devant la stèle du Général, square des Milons. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur BERTHET. Monsieur JACQUET.

COMMUNICATION DE M. JACQUET 12^{ème} Adjoint au Maire en charge de l'Environnement numérique

■ **V. JACQUET** : - **le déploiement du Haut débit** : au mois de septembre 2018, la fibre était commercialisée seulement dans certains grands immeubles : 13 000 prises devaient être réalisées sur 14 400. Depuis fin avril



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

2019, 14 200 prises sont illuminées, permettant à Free, Bouygues, Orange et SFR de commercialiser. Il reste encore quelques prises de nouveaux logements et de regroupements de maisons. Le dossier est donc enfin clos et une armoire sera inaugurée samedi 15 juin à 10h30 au marché des Avelines.

-La téléphonie : toute la téléphonie fixe des services municipaux est en voix sur IP avec des services complémentaires pour les usagers.

La mise en place et le suivi du fonctionnement des tableaux numériques dans les écoles sont pris en charge par la ville.

LE MAIRE : Merci Monsieur JACQUET. Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Mme GUEZENEC

Conseiller municipal délégué à la vie de quartier Hippodrome/Fouilleuse, et aux Séniors

■ **M.GUÉZÉNEC** : Merci Monsieur le Maire. Les activités des séniors ont encore été très nombreuses ces dernières semaines, à l'espace animation des coteaux.

Plusieurs ateliers de "souvenirs partagés" et de "gymnastique cérébrale" ont réuni de nombreux séniors.

Le cercle de lecture s'est agrandi et remporte un franc succès.

Un quiz sur les années 80 a été animées par la Médiathèque, les séniors sont très forts et attendent avec impatience le prochain.

Tous les jeudis ateliers d'Arts Plastique, nous avons de vrais artistes.

Une fois par mois atelier d'Art Floral avec les enfants de la crèche "la farandole" nous avons fait la fête des musiques du monde, et mercredi matin une promenade au marché des Avelines.

Un bal aux heures Claires qui réunit de plus en plus de danseurs, le Maire nous a fait une visite surprise!

Le temps ayant été clément en mai nous avons fait ce qu'il nous plait, une belle balade d'environ 5 km dans le parc de Saint Cloud.

Un thé ciné aux Trois Pierrots avec projection du film "le bain" ces séances sont ouvertes au public.

Une conférence Arts et loisirs au Carré pour les amoureux de Rembrandt.

Nous avons quitté la ville pour nous rendre à la Villette visiter l'exposition Toutankhamon, au musée du Quai Branly pour y passer la journée, visite guidée puis rencontre avec un musicien malien qui a été très apprécié, à la Celle Saint cloud toujours une visite guidée d'une exposition sur les marionnettes du monde au fil du temps et à Boulogne Billancourt pour l'expo "Boulogne a 700 ans".

En avril une journée à Rouen, visite de la ville, petit rappel de l'œuvre de Flaubert et visite du musée de la médecine.

En mai une journée au cœur du Vexin, le château d'Ambleville et les jardins de Villarceaux.

Je vous rappelle que cette année pour changer de la montagne, nous avons proposé aux séniors une semaine de vacances à la mer, dans l'Aude, en partenariat avec l'ANCV. Le programme avait été discuté et proposé début avril. De nombreux séniors se sont inscrits et nous avons dû faire un tirage au sort. Le séjour aura lieu du 14 au 21 septembre. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame GUEZENEC, Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE M. PIERSON

Conseiller municipal délégué, au Commerce et à l'Artisanat

■ **J.C.PIERSON** : Merci Monsieur le Maire.

-Samedi dernier aux Tourneroches l'association Saint-Cloud commerces a organisé la **1^{ère} guinguette/barbecue** qui a connu un grand succès malgré la pluie avec 522 participants. Beaucoup de commerçants étaient impliqués dans l'organisation et ils ont pu échanger avec les Clodoaldiens, ce qui était l'objet de l'évènement.

L'association organise un **vide-grenier** dimanche 16 Juin dans le Centre Village. Saint Cloud Shopping, en partenariat avec Saint-Cloud commerces, propose une opération Fête des Mères, avec les points qui seront doublés.

- Je vous annonce 2 **ouvertures de commerces** : **Quartier Hippodrome/Fouilleuse** : Atelier de Sellerie Shazak, 7 Avenue de Fouilleuse, ouvert avec un sellier diplômé des compagnons du Devoir et dans le quartier Centre-Village Audition Laura B, 25 Rue de la Libération qui ouvre sa deuxième boutique à Saint-Cloud après



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

une ouverture réussie à Paris 17. Puis je vous parlais à 2 **changements de propriétaires** : **Quartier Val d'or** : Le Café du Val d'or, 60 rue du Mont Valérien, a été repris par le propriétaire de Pizza West, 49 rue du Mont Valérien ; **Quartier Montretout-Coutureau** : Le Bonheur, 84 rue de Buzenval, a été repris.
- « **Le label Saint-Cloud** » : cette initiative municipale doit permettre de réunir les commerçants, les créateurs, les artisans ou les entreprises qui créent ou innovent à Saint-Cloud. Le dépôt des candidatures a lieu du 1^{er} avril au 6 mai. 17 dossiers ont été déposés. La réunion du jury est prévue jeudi 23 juin ; la remise des labels aura lieu en septembre.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE M. PORTEIX Conseiller délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre Village

■ **N. PORTEIX**: Merci Monsieur le Maire. La mise en place du registre unique électoral entré en vigueur le 1^{er} janvier se poursuit. La commission de contrôle des listes électorales, qui s'est réunie le jeudi 2 mai, a longuement contrôlé les inscriptions intervenues depuis le 1^{er} janvier et n'a pas procédé à des radiations. Merci à ses membres pour leur participation et aux agents qui ont préparé tous les dossiers pour cette commission. Notre liste électorale comporte 19480 inscrits. Les cartes d'électeurs ont été éditées, mises sous enveloppe puis expédiées le 10 mai. Elles ont cheminé longtemps à la poste et sont arrivées dans les boîtes aux lettres en ce début de semaine. La mise en place du RUE, qui est donc un fichier national géré par l'INSEE, a engendré un certain nombre d'erreurs de noms, prénoms, dates et lieux de naissance sur les listes électorales à travers toute la France. Des directives ont été données par le ministre de l'intérieur pour gérer ces situations lorsqu'elles se présenteront dimanche. Les corrections sont à faire auprès de l'INSEE, les responsables administratifs des bureaux de vote renseigneront dimanche les électeurs concernés sur la procédure à suivre. Il faut s'attendre également à des difficultés avec les électeurs des listes de centre : ce sont les électeurs vivant à l'étranger qui avaient auparavant droit à une double inscription au consulat et dans leur commune de rattachement. Ce système désormais n'existe plus et ces électeurs devaient choisir l'une ou l'autre des inscriptions. Sans choix de leur part, le RUE les a automatiquement radiés de leur commune de rattachement les obligeant à voter à l'étranger. Enfin nous avons à ce jour un peu plus de 450 procurations pour le scrutin de dimanche. Il est théoriquement encore possible de faire une procuration au commissariat jusqu'à samedi ; attention cependant, celle-ci doit ensuite être envoyée à la mairie pour être prise en compte. Je conseille vivement aux personnes qui ont encore besoin d'en établir une de le faire dans les plus brefs délais. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX, l'échec de cette centralisation montre qu'il vaut mieux faire le contraire. C'est rare que le ministre de l'intérieur soit obligé d'adresser une directive 4 jours avant les élections pour appeler les présidents à la tolérance suite à cet échec. Madame JOMIER, Madame MARTIN pas de déclaration ? Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE M. GAILLARD Conseiller municipal délégué à la politique du handicap

S. GAILLARD : Le thème de la prochaine édition « Changer son Regard sur le Handicap », en préparation, est la sensibilisation des plus jeunes. Cet événement se déroulera fin novembre, début décembre 2019. Cette manifestation devient un rituel à Saint-Cloud où, au moins une semaine est consacrée chaque année au handicap et nous pouvons féliciter les services qui œuvrent au bon déroulement de cet événement. Le diagnostic réalisé sur la voirie communale Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est terminé. Il existe un parcours par quartier qui n'attend plus que d'être mis en accessibilité, le bureau d'étude ayant remis son rapport. La prochaine Commission communale pour l'accessibilité (CCA) réunion a lieu jeudi 20 juin à 18 heures. À cette occasion, les acteurs locaux pourront émettre leurs idées pour la prochaine édition du projet annuel. Je tenais à féliciter les Papillons Blancs et Appedia Autisme qui ont présenté une conférence de grande qualité sur le thème de l'inclusion de la personne porteuse de handicap mental. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur GAILLARD. Madame SAGROUN.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

COMMUNICATION DE MME. SAGROUN Conseillère municipale déléguée, à la Jeunesse

■ **E.SAGROUN** : Merci Monsieur le Maire. Premier événement réussi pour les membres du nouveau conseil des jeunes. Le tournoi de football qu'ils avaient imaginé s'est déroulé dans une ambiance festive et a réuni plus de 70 jeunes au Pré Saint Jean mi-avril. De nombreux projets sont en cours d'élaboration. Vous êtes en classe de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} ou terminale venez nous rejoindre il est encore temps pour cela il vous suffit d'envoyer une lettre de motivation au Maire et nous vous recevrons pour un entretien bienveillant de motivation.

Je tenais à remercier les collégiens et collégiennes des collèges Verhaeren et Gounod, ainsi que les jeunes de l'APAJ et leurs encadrants pour leur présence remarquée et remarquable aux commémorations du 8 mai. Nous sommes tous très fiers de vous. Merci également aux jeunes du conseil des jeunes qui ont lus des textes lors de cette commémoration.

La dernière bourse initiative jeunes en date du 16 mai a fait le plein. 6 dossiers ont été présentés et ont reçus une subvention de la ville. Cette opération a de plus en plus de succès. La prochaine bourse aura lieu le 13 juin.

Le 20 mai a eu lieu une très intéressante conférence sur l'utilisation des écrans organisée par l'AIAPE. Les jours suivants des ateliers ont été organisés à l'accueil Jeunes pour les adolescents sur cette thématique. Merci à l'équipe de l'accueil Jeunes pour leur mobilisation autour de ce projet.

Durant les vacances de Pâques les jeunes de l'accueil jeunes ont participé à un projet de clip vidéo sur le thème de la danse. Nous envisageons de le diffuser pour donner non seulement l'envie de danser mais pour faire connaître davantage cette structure qui connaît de plus en plus de succès. Venez faire un tour, vous verrez ça donne envie.

Pour finir je rappelle que la fête de l'accueil Jeunes aura lieu le 28 juin. Merci.

LE MAIRE: Merci Madame SAGROUN, Nous en avons fini avec les communications.

IV - DÉLIBÉRATIONS :

LE MAIRE : Délibération 35, nous avons donc désigné le secrétaire de séance **Sacha GAILLARD**. Délibération 36.

36 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)

A.AZMI: Le Règlement local de publicité est un instrument de planification locale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes, portant des objectifs de protection du cadre de vie. Son adoption répond à la volonté d'adapter la réglementation nationale aux spécificités du territoire en adoptant des dispositions plus restrictives que le Règlement national de publicité. Le cadre réglementaire des RLP a évolué avec la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Un des impacts importants est l'obligation de réviser avant le 13 juillet 2020 les RLP antérieurs à cette loi (RLP de 1^{ère} génération), sous peine de caducité. À défaut de révision avant cette date, la compétence en matière de publicité extérieure (instruction et police) sera transférée au Préfet et les règles applicables seront celles du RNP. Le règlement actuellement en vigueur à Saint-Cloud a été approuvé le 3 octobre 2007. Il est aujourd'hui obsolète dans son contenu, les supports d'enseignes ou de publicités ayant beaucoup évolué. Il sera donc caduc le 13 juillet 2020 ; il en est de même de ceux des villes de Courbevoie, Garches, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Rueil-Malmaison. Les villes de Suresnes et Vaucresson disposent quant à elles de RLP révisés dits de 2^{ème} génération. Les villes de La Garenne Colombes et Levallois-Perret ne disposent pas de RLP l'instruction et la délivrance des autorisations étant réalisées par les services de l'État.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les compétences « PLU » et « RLP » relèvent de l'établissement public territorial Paris-Ouest La Défense. Au titre de l'article L.153-2 du Code de l'urbanisme, la révision d'un RLP d'une commune emporte élaboration d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Le RLPi remplace alors les RLP existants.

La ville de Neuilly-sur-Seine a délibéré le 27 septembre 2017 pour solliciter l'établissement public territorial Paris-Ouest La Défense pour réviser son RLP. Une procédure d'élaboration d'un RLPi sur l'ensemble du



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

territoire a ainsi été prescrite par délibération du Conseil de territoire du 27 mars 2018, qui définit les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis. Depuis, les études et la concertation ont été engagées. La première étape de la procédure a consisté à établir un diagnostic et à déterminer les orientations et objectifs du projet de RLPi.

Il ressort des dispositions des articles L. 581-14-1 du Code de l'environnement et L. 153-12 du Code de l'urbanisme qu'un débat sans vote doit avoir lieu au sein du Conseil de territoire sur les orientations et les objectifs du projet de RLPi ainsi qu'au sein de chaque Conseil municipal des onze communes de l'Etablissement Public Territorial Paris-Ouest La Défense. Un document de présentation a été remis aux conseillers municipaux à cet effet.

Nous en avons débattu lors des commissions, avec une projection et des explications.

LE MAIRE : Merci Monsieur AZMI. Nous étions réunis en commissions conjointes, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT souhaitait disposer du diagnostic qui a été fait, ainsi que du règlement actuel. Elle a demandé si nous avons encore des panneaux de plus de 12m². Nous avons quelques panneaux de 12m² sur les piliers du viaduc.

Elle s'est interrogée également sur les spécificités qui vont être mise en avant concernant notre ville.

Ces spécificités ne sont pas encore définies. Le document présenté est un diagnostic d'une démarche qui se déroule dans un cadre intercommunal. Un travail communal de RLP avait été produit en 2015 dont la procédure n'avait pas abouti.

Madame LABATUT a demandé également combien rapporte les 138 panneaux disposés actuellement sur la voie publique. Ce marché rapporte 7k€, mais il faut noter que l'objet de ce marché n'est pas la publicité mais la fourniture d'équipements publics tels que les abribus, certains panneaux, les colonnes Morris. C'est Decaux qui est titulaire de ce marché.

Monsieur SEYNAVE a remarqué que des perspectives remarquables ont été indiquées dans le document présenté et signale qu'il serait intéressant de se référer au PLU qui a défini de telles perspectives.

Monsieur GUERIN se fait préciser les limites des agglomérations définies et se renseigne sur la méthodologie employée pour l'élaboration de ce règlement qui nous a été détaillé.

Monsieur PIERSON demande ce que signifie SIL qui signifie signalisation d'intérêt local.

Les deux commissions ont **pris acte (pas de vote prévu)**.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Madame LABATUT.

M.LABATUT : J'avais demandé si on pouvait recevoir l'équivalent de la présentation pour ce qui concerne Saint-Cloud exclusivement. On m'avait dit oui mais je n'ai rien reçu. Sinon les 138 panneaux, ce sont ceux de la ville uniquement ? Ou bien également du département ?

LE MAIRE : À priori c'est uniquement la ville, mais on va vérifier.

M.LABATUT : J'ai vu que le département a commandé 72 panneaux numériques pour équiper l'essentiel des communes du 92, nous sommes concernés ?

LE MAIRE : Il y a un panneau électronique lumineux installé à la sortie de la Bérengère qui fonctionne et un deuxième doit être installé rue Pasteur.

Pas d'autres questions ? Monsieur BRUNSCHVIG.

X. BRUNSCHVIG : Juste une déclaration sur ce débat et les délibérations qui vont suivre, on voulait s'excuser parce que ni Catherine une fois n'est pas coutume, ni moi, étions présents en commission. Elle était en vacances et moi en déplacement professionnel. Nous ne sommes que 2 élus, nous faisons au mieux ; je ne doute pas qu'en 2020 nous serons plus nombreux. Nous tâcherons de ne pas ralentir le Conseil municipal avec trop de questions, mais il se peut que nous en ayons, désolé par avance.

LE MAIRE : Pas d'autres questions ? **Donner acte du débat.**

PREND ACTE.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 5211-1 et suivants ; L. 5219-2 et suivants,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 581-1 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 153-12,

VU le règlement local de publicité de la Ville approuvé le 3 octobre 2007 et annexé au plan local d'urbanisme,

VU la délibération n°11(18/2018) du Conseil de territoire du 27 mars 2018 lançant l'élaboration du RLPi,

CONSIDÉRANT qu'il ressort des dispositions des articles L. 581-14-1 du Code de l'environnement et L. 153-12 du Code de l'urbanisme qu'un débat sans vote doit avoir lieu au sein du Conseil de territoire sur les orientations et les objectifs du projet de RLPi ainsi qu'au sein de chaque Conseil municipal des onze Communes de l'Etablissement Public Territorial Paris-Ouest La Défense,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE**, de la tenue du débat, au sein du Conseil municipal, sur les orientations et objectifs du projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

37 : MODIFICATION N° 2 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT JOFFRE

D. LEBRUN : Par concession en date du 19 mai 2003, la Ville avait confié à la société SOGEPARC CGST qui est devenue INDIGO, la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Joffre d'une capacité de 125 places : 71 places en surface et 54 réservées en structure aux abonnés, pour une durée de 30 ans ; elle a prolongé de 5 ans la durée de la convention initiale portée ainsi donc à 35 ans, soit jusqu'en janvier 2040. Or, comme vous le savez nous sommes concernés par la réalisation de la ligne 15 du Grand Paris Express et la Société du Grand Paris doit acquérir ce parking Joffre afin d'y réaliser la gare qui sera directement reliée à l'actuelle gare SNCF de Saint-Cloud. Aujourd'hui la date d'acquisition n'est pas encore connue. Nous avons commencé les négociations afin de fixer le montant du manque à gagner en cas de résiliation anticipée, comme prévu à l'article 4 de la convention. Il a ainsi été convenu d'un amortissement accéléré de la valeur nette comptable (VNC) avec une fin d'amortissement prévue en juin 2022. Au 31 décembre, la valeur non amortie des investissements s'élevait à 1 122 000€ et l'indemnité pour manque à gagner est fixée forfaitairement à 200 000€. Par ailleurs la mise en miroir d'un amortissement accéléré de cette valeur nette comptable avec une fin d'amortissement calée à juin 2022 a permis de réduire cet amortissement puisqu'on a obtenu d'INDIGO que les recettes soient reversées à la ville : d'un montant de 21 000€ en 2019, 2020 et 2021, 144 000€ en 2022 et de 71 000€ en 2023. En conséquence, le projet de modification du contrat porte donc sur la mise en place du dispositif de redevance variable à compter de 2019, l'amortissement accéléré de la valeur nette comptable de 2019 à 2022 et sur le montant de l'indemnité fixée de façon forfaitaire à 200 000 € H.T. pour manque à gagner dû au titre de l'article 9.4 de la Convention. Ça vous paraît peut-être compliqué mais ce sont des négociations menées il y a des mois et nous avons trouvé notre compte. Aujourd'hui, on a la quasi-certitude que le parking sera en service jusqu'en 2022. Sur ce principe, nous avons un projet qui correspond aux intérêts de la ville. Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de modification n° 2 à la convention de concession de service public.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, j'ai demandé ce qui se passerait si la situation devait se prolonger sans résiliation anticipée en 2022. Cette situation est gérée par l'article 4. La poursuite de l'exploitation du parking se ferait dans des conditions favorables à la ville.

Monsieur PIERSON remarque qu'il y a plus de 8 ans entre la date envisagée de résiliation 2022 et 2030 la date prévue de mise en service de la ligne 15 Ouest. Ces travaux nécessiteront des phases de déconstruction, de protection des caténaires et voies existantes, et de construction de la nouvelle gare ce qui prendra longtemps.

Monsieur SEYNAVE se félicite de cette excellente négociation et attend une valorisation confortable à la cession de ce parking.

Madame LABATUT partage cet avis et a demandé pourquoi un tel accord n'était pas possible à la signature du contrat. Le contexte n'est plus du tout le même qu'à l'établissement de ce contrat. Le projet de la Société du Grand Paris permet aujourd'hui de négocier cet avenant et il serait dommage de s'en priver. Madame RENAUDIN a souhaité savoir comment va s'opérer la déconstruction de l'ancienne gare qui n'est pas propriété de la ville. C'est la Société du Grand Paris qui va s'en porter acquéreur procéder à sa démolition puis la reconstruire conformément à ce qui est prévu dans le projet d'aménagement.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

Monsieur GUERIN a demandé de quelle manière se fera l'acquisition du parking par la Société du Grand Paris et combien la ville peut en espérer. Il a souhaité également savoir quelles sont les incertitudes de ce projet. Elle se fera conformément à l'avis des domaines, on peut en espérer en 4 et 5M€. La difficulté de construction est liée à la difficulté technique de construction de la gare de la Défense dont l'emplacement actuel semble techniquement irréaliste.

Réserve de voix des membres du groupe Saint- Cloud c'est vous présents. **Unanimité des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Monsieur GUÉRIN.

L.GUÉRIN : On avait réservé notre voix mais on votera pour. J'explique pourquoi nous nous étions réservés ; l'explication qu'on a obtenue nous semble relativement carrée et nous n'avons donc pas de raison de voter contre par dogmatisme ; je note sur un ton plus badin que le quasi certain a failli rester ainsi, mais que les débats en commission ont permis d'écartier cela.

LE MAIRE : Pas d'autres questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la commande publique, notamment l'article L 3135-1 3°,

VU le décret 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique de réseau de transport public reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis-Pleyel,

VU la convention de concession de service public relative à la construction et à la gestion du parc de stationnement Joffre, signée le 19 mai 2003 avec la société SOGEPARC CGST, actuellement dénommée INDIGO Infra CGST,

VU l'avenant n°1 en date du 29 octobre 2004 permettant la prolongation de la durée initiale de la convention, l'actualisation des tarifs et la souscription d'amodiations supplémentaires,

CONSIDÉRANT que la durée de la convention expirera le 31 janvier 2040 mais que les travaux du Grand Paris Express envisagés par la Société du Grand Paris amènent la Ville à envisager sa résiliation anticipée fin juin 2022 puisque le terrain d'assiette du parking Joffre fait partie de l'emprise du projet,

CONSIDÉRANT que la SGP n'existait pas lors de la signature de la concession de service public et qu'il s'ensuit que le tracé du Grand Paris Express adopté en 2016 entraîne des modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues par les signataires du contrat de concession,

CONSIDÉRANT le projet de modification n°2 ci-annexé,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de modification n° 2 à la convention de concession de service public relative à la construction et à la gestion du parc de stationnement JOFFRE en date du 19 mai 2003,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société INDIGO Infra CGST la modification n° 2 à ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

38 : CESSION DU CENTRE DE VACANCES DE SAINT-BREVIN LES PINS

E.SEYNAVE : Sujet dont nous avons déjà parlé : la mise en vente du Centre marin Saint-Brévin-les-Pins. Je vous rappelle qu'il a fait l'objet en 2014 d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public, qui avait eu une première promesse de vente sur une base de 360 000€, mais des contraintes d'urbanisme, dont nous n'avons pas été alertés, ont fait que la vente n'a pu aboutir. La ville de Saint-Brévin-les-Pins a finalement engagé une révision allégée de son PLU qui permettrait d'organiser un projet de logement. J'avais évoqué l'interrogation sur les délais de cette révision, entretemps on a pu vérifier auprès de la ville de Saint-Brévin que celle-ci était quasiment finalisée, que les réunions des personnes publiques avaient eu lieu et que l'enquête publique restait à être organisée à la rentrée. C'est une affaire qui devrait être réglée à la fin de l'année, ce qui permettrait de lever les conditions suspensives qui sont dans le rapport : l'obtention d'un permis de construire à compter de l'approbation du nouveau PLU, l'obtention de prêt et si dans un délai de deux ans à compter de la signature de la promesse la vente n'est toujours pas réalisée, la promesse de vente sera caduque. Le bien a été évalué par le Domaine à 400 000 € et nous avons une proposition de 447 000 €, ce qui est une bonne affaire par rapport aux 360 000€ d'il y a 2 ans. Il vous est demandé d'autoriser le Maire, à signer la promesse de vente, l'acte de vente définitif ainsi que tout autre document nécessaire à cette cession et de charger l'office notarial Jérôme LIEBAULT et Claire TEMPLIER-LIEBAULT, situé 96-98 avenue du Maréchal Foch à Saint-Brévin-les-Pins, pour régulariser cette vente et réaliser toutes les formalités obligatoires.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE. Monsieur le rapporteur.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, j'ai demandé de quelle manière cette opération impactera notre budget.

Elle sera inscrite par une décision modificative comme une recette sur le budget 2019.

Madame LABATUT est surprise par la valorisation à 400k€, la comparant à la valorisation précédente et aux changements des conditions de construction.

Le prix du foncier est en régression à Saint-Brévin. Le prix de la transaction correspond à l'estimation des domaines +10% et il n'y a pas, contrairement à la transaction précédente, de frais d'agence.

Monsieur GUERIN nous a donnés quelques informations concernant le porteur du projet et signale qu'il est possible d'avoir de mauvaises surprises au moment de la réalisation de cette opération. Il souhaiterait connaître son timing prévisionnel.

Le Maire a précisé que le seul risque est que l'opération ne se réalise pas et rappelle les circonstances qui ont conduit à l'abandon du projet précédent.

Le calendrier prévisionnel est le suivant: modification du PLU d'ici la fin 2019 puis 4 mois d'instruction du permis. **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Monsieur BRUNSCHVICG.

X. BRUNSCHVICG : Je me souviens que la décision de vendre Saint-Brévin était une des 1^{ères} décisions prises en 2014 à l'élection du Conseil municipal ; nous ne nous y étions pas opposés par dogmatisme, mais on avait demandé à ce que des garanties soient données pour qu'on propose aux gamins qui partent en vacances des solutions alternatives, une offre conservée à un prix relativement modéré. On considère que le deal n'a pas été complètement rempli : il y a une offre par des organismes privés à un prix supérieur. On reste un peu sur notre faim, sans contester le prix et les modalités, donc nous votons pour, mais je tenais à signaler qu'on est un peu partagés.

LE MAIRE : Merci. D'autres questions ? Monsieur CAZENEUVE.

P. CAZENEUVE : Alors on a un doute à savoir si on s'était abstenu ou si on avait voté contre en 2014. On avait été à peu près réticents à l'idée de vendre ce centre car une des 1^{ères} décisions, c'était de crucifier la jeunesse de cette ville encore une fois. Donc on va s'abstenir. On regrette beaucoup Saint-Brévin qui a fait le bonheur de beaucoup de jeunes depuis tant de générations.

LE MAIRE : Merci. Pas d'autre question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1311-9, L. 2121-15, L. 2121-29 et L. 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3211-14,

VU le Code civil et notamment ses articles 1582 et suivants,

VU l'arrêté du Maire en date du 15 septembre 2014 constatant la désaffectation effective du centre de vacances situé allée des Druides à Saint-Brévin-les-Pins,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2014 constatant le déclassement du centre de vacances située allée des Druides à Saint-Brévin-les-Pins,

VU l'avis du Domaine, en date du 19 octobre 2018, fixant l'estimation de la valeur vénale du dudit bien à 400 000 €.

CONSIDERANT que la précédente promesse de vente conclue le 21 juillet 2015 avec la société George 5 Atlantique est caduque, la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire n'ayant pas été réalisée dans le délai imparti, soit avant le 21 juillet 2016.

CONSIDERANT par conséquent que la Ville a remis en vente le bien.

CONSIDERANT la proposition d'achat de la société Foncier 44, représentée par Monsieur Jocelyn ANTON, d'un montant de 447 000 € net vendeur, en vue d'un projet de rénovation des bâtiments pour y réaliser des logements.

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de vendre à Foncier 44 la propriété située allée des Druides à Saint-Brévin-les-Pins, à savoir :

La parcelle de terrain cadastrée BK 570, d'une superficie totale de 5 937 m².

L'ensemble immobilier comprenant quatre bâtiments à usage de centre de vacances ainsi qu'une maison de gardien.

La cession interviendra moyennant le prix de 447 000 € net vendeur. Les diagnostics divers seront à la charge de la Ville et les frais, droits et émoluments de la vente, seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** le projet ci-annexé de promesse de vente dont le délai de réalisation est fixé à 2 ans et assorti de conditions suspensives (obtention de prêt, obtention d'un permis de construire etc.).

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer la promesse de vente, l'acte de vente définitif ainsi que tout autre document nécessaire à cette cession.

ARTICLE 4 : **DÉSIGNE** l'office notarial Jérôme LIEBAULT et Claire TEMPLIER-LIEBAULT, situé 96-98 avenue du Maréchal Foch à Saint-Brévin-les-Pins, pour régulariser cette vente et réaliser toutes les formalités obligatoires.

ARTICLE 5 : **DIT** que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

39 : ORGANISATION DES ACTIVITES AQUATIQUES « AQUAFLUO » A LA PISCINE MUNICIPALE DES TOURNEROCHES

M. CLIMAUD: L'édition « Aqua Fluo » aura lieu le samedi 15 juin de 14h à 18h. Il est proposé dans le cadre des activités mises en place de prévoir ce même jour un créneau supplémentaire pour les enfants de l'école des sports aquatiques ; avec des animations tel que les waterball, les structures gonflables... Cette action doit promouvoir l'école des sports aquatiques comme l'école des sports terrestres qui bénéficient d'une fête organisée chaque année. Il est donc demandé au Conseil municipal de maintenir pour ces activités un tarif d'entrée unique à 6 € comme les années passées et de fixer un tarif préférentiel de 3 € l'entrée de 10h à 12h pour les enfants de l'école des sports aquatiques, ainsi que pour leurs parents et un camarade éventuel ; enfin, d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer les conventions et tous documents afférents à l'organisation de cette manifestation.

LE MAIRE : Merci Monsieur CLIMAUD. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

CONSIDERANT que la piscine municipale des Tourneroches est un lieu patrimonial de loisirs, de partage et de détente pour les Clodoaldiens,

CONSIDERANT que la Ville souhaite renouveler la manifestation « Aquafluo » qui connaît un vif succès chaque année,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, un créneau sera prévu en matinée pour les enfants de l'école des sports aquatique,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Sports et de l'animation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **FIXE** à 6 € l'entrée de la piscine municipale des Tourneroches à l'occasion des activités aquatiques « Aqua Fluo » organisées pour tout public chaque année.

ARTICLE 2 : **FIXE** à 3 € l'entrée de la piscine municipale des Tourneroches, pour les enfants de l'école des sports aquatique ainsi que pour leurs parents et un camarade éventuel à l'occasion des activités aquatiques « Aqua Fluo ».

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tout document afférent à l'organisation de cette manifestation,

ARTICLE 4 : **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la Ville, à l'article 70631.

40 : SUBVENTION AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

M. CLIMAUD: La Ligue contre le cancer a sollicité la ville, comme chaque année, pour la participation de la piscine municipale à la journée nationale contre le cancer le dimanche 7 avril. Compte tenu de l'intérêt présenté par l'action de cette association, il est demandé au Conseil municipal de lui accorder une subvention Cette contribution correspond au produit des entrées encaissées lors de cette opération organisée de 9h à 12h45. Pour information nous avons récupéré 998,50 €.

LE MAIRE : Merci Monsieur CLIMAUD. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU le Code du Sport,

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente l'opération « Nager contre le cancer » qui s'est déroulée à la piscine municipale des Tourneroches dimanche 7 avril 2019 de 9h00 à 12h45,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Sports et de l'animation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **ACCORDE** une subvention de 998,50 €, correspondant au produit des entrées réalisé à l'occasion de l'opération « Nager contre le cancer ».

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

41 : DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A DES MODIFICATIONS DU CLOISONNEMENT INTERIEUR ET L'INSTALLATION D'UNE VMC A L'ECOLE ELEMENTAIRE DU VAL D'OR

D. RENAUDIN : La municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de rénovation à l'école élémentaire du Val d'Or. Ces travaux, outre le remplacement des revêtements de sols des circulations et escaliers, la réfection des peintures et le remplacement des éclairages, comprennent l'installation d'une ventilation mécanique centralisée et une modification du cloisonnement intérieur par la suppression de châssis vitrés entre les classes et les circulations, la suppression des portes de communication entre circulations et escaliers des logements et le réaménagement des sanitaires d'étages. L'école constituant un établissement recevant du public, ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux qui ira dans les services centraux des pompiers de Paris. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à déposer la demande d'autorisation de travaux relative à ce projet et tous les documents y afférents.

LE MAIRE : Merci Madame RENAUDIN. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une demande d'autorisation de travaux pour réaliser des modifications de cloisonnement intérieur et l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée à l'école élémentaire du Val d'Or, celle-ci constituant un établissement recevant du public,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge du Patrimoine communal, de la sécurité et de l'hygiène ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux ;

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué, à déposer une demande d'autorisation de travaux relative à des modifications de cloisonnement intérieur et l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée à l'école élémentaire du Val d'Or, située 4, rue Michel Salles et à signer tous les documents y afférents.

42 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUIN 2019

LE MAIRE : Comme je le dit à chaque Conseil, cette délibération permet de suivre l'évolution des agents, il y a 20 créations de postes, il ne s'agit en aucun cas de 20 recrutements, mais bien du suivi de l'évolution des carrières des agents. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs de la ville en date du 1^{er} avril 2019 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2019,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} juin 2019 :

- 1 poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe
- 6 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de conservateur des bibliothèques
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'animateur territorial



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

ARTICLE 2 : DECIDE d'adopter le tableau des effectifs annexé

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

LE MAIRE : Nous en avons fini avec les délibérations. Nous n'avons pas reçu de questions diverses mais il y a des demandes de parole. Monsieur BRUNSCHVIG.

X. BRUNSCHVIG : Oui pour une fois nous n'avons pas de questions. Concernant l'intervention faite sur la fibre optique, j'ai une demande de précisions car c'est déployé et c'est super, mais j'ai appelé mon opérateur Free qui me dit qu'il y a une sorte de privilège de commercialisation, notamment pour Orange je crois. Donc Free n'a pas la possibilité, même s'il le souhaite, de commercialiser la fibre jusqu'à 6 mois après qu'Orange l'ai proposé.

V. JACQUET : Alors non, il n'y a pas du tout de privilèges. Covage à un instant T dit que la prise est illuminée, il y a 4 mois entre l'annonce de la commercialisation et la mise en place des opérateurs. Simplement, les opérateurs décident de commercialiser notamment dans les rues où il y a des maisons en fonction d'un ensemble, donc ils ne le font pas individuellement avec une certaine logique commerciale. Ils peuvent trouver parfois un argumentaire différent. Il n'y a aucun privilège accordé à Orange, encore moins apporté de la commune sur ce sujet-là, mais c'est le seul opérateur qui est venu taper à notre porte et dire qu'ils sont là pour nous accompagner avec Covage. Free est déjà présent sur d'autres collectifs et des maisons. Donc je suis surpris de cette annonce.

LE MAIRE : Monsieur CAZENEUVE.

P. CAZENEUVE : J'aimerais parler de la directive du 1^{er} ministre sur les élections européennes. Comme vous le savez, il y aura de nombreuses listes dont « Allons enfants ». Certaines listes n'ont pas les moyens de s'offrir des bulletins de vote dans toutes les circonscriptions et une des méthodes auxquelles ces listes ont recours c'est de demander aux électeurs d'imprimer leur bulletin de vote. Il y a un flou juridique à savoir si les bulletins imprimés à la maison sont acceptés ou non et donc il est laissé au libre arbitre des présidents de bureaux d'accepter ou non ces bulletins, notamment quand il y a un écart de grammage. Un bulletin officiel c'est 70g par m², les papiers d'imprimante sont du 80g. Donc si je peux donner des consignes, c'est de ne pas hésiter à valider ces bulletins, quelle que soit la liste, pour ne pas dissuader les gens d'aller voter, comme les jeunes qui vont malheureusement beaucoup s'abstenir dimanche. Je m'adresse aux électeurs d'Allons enfants qui sont très nombreux autour de cette table, imprimez votre bulletin pour en laisser aux autres.

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

N. PORTEIX : Par rapport à ça, petite précision. Sur les 34 listes, il y en a 33 qui ont fait valider un bulletin par la commission de propagande. Pour ces listes, les présidents auront un bulletin de référence et effectivement c'est à eux de contrôler. Il y a en effet le grammage mais il y a surtout la ressemblance. Pour la liste qui n'a pas fourni de bulletin, elle a jusqu'à samedi pour nous faire parvenir un bulletin de référence, sinon tous les votes de cette liste seront comptés comme nuls. Toutes ces précisions seront données à la réunion des présidents et vice-présidents de samedi.

LE MAIRE : Monsieur BRUNSCHVIG pour finir.

X. BRUNSCHVIG : Je ne doute pas Dominique mais ta confirmation serait la bienvenue sur le fait que le guide du tri est imprimé sur du papier recyclé avec de l'encre végétale, d'ailleurs je m'étonne qu'on ait des bouteilles en plastique parce que le déchet le plus facile à traiter, c'est celui que l'on ne produit pas ; donc des carafes d'eau feraient l'affaire.

LE MAIRE : Il n'y a plus d'interventions, je vous remercie la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 22h 30



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

Le Maire soussigné, constate que le compte-rendu du 23 mai 2019 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait 3 avril 2019. et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site intranet de la Ville, le 28 mai 2019. Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI